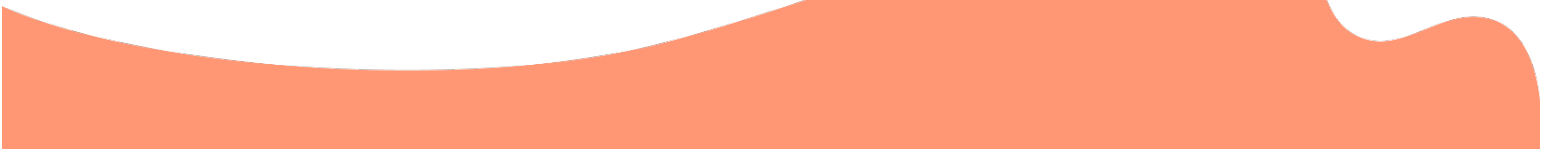


RÉSUMÉ DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES RÉVISÉ

**2^e génération
2026-2036**



MISE EN CONTEXTE

En juin 2000, la *Loi sur la sécurité incendie* (LSI) demandait aux MRC de mettre en place un processus d'élaboration d'un SCR. Le 18 mars 2009, la première version du SCR est adoptée par le Conseil de la MRC d'Arthabaska et entré en vigueur le 23 mars 2009.

Le 5 mars 2025, les nouvelles *Orientations ministérielles en matière de sécurité incendie* sont entrées en vigueur et comme l'article 30 de la LSI le mentionne, les MRC doivent mettre à jour leur SCR afin de se conformer à celles-ci.

Ainsi, à la suite de plusieurs mois de travail et de consultation auprès des différentes municipalités et partenaires, le projet de SCR révisé (2^e génération) est adopté par le Conseil de la MRC et envoyé pour approbation au ministre.

Le 20 juillet 2026, le ministre a délivré l'attestation de conformité au SCR. Le 26 août 2026, le schéma de couverture de risques révisé 2026-2036 (2^e génération) de la MRC d'Arthabaska est adoptée par le Conseil de la MRC.

Le SCR est entrée en vigueur le 3 septembre 2026.

DESCRIPTION DU TERRITOIRE

La MRC d'Arthabaska est située dans la région administrative du Centre-du-Québec. Elle est bornée à l'ouest par la MRC de Drummond, au nord par la MRC de Nicolet-Yamaska et la MRC de Bécancour, à l'est par la MRC de l'Érable et au sud par la MRC des Sources.

Les 22 municipalités constituantes sont : les villes de Daveluyville, Kingsey Falls, Victoriaville et Warwick, le canton de Ham-Nord, les paroisses de Saint-Christophe-d'Arthabaska, Saint-Rosaire, Sainte-Séraphine et Saints-Martyrs-Canadiens, ainsi que les municipalités de Chesterville, Maddington Falls, Notre-Dame-de-Ham, Saint-Albert, Saint-Louis-de-Blandford, Saint-Norbert-d'Arthabaska, Saint-Rémi-de-Tingwick, Saint-Samuel, Saint-Valère, Sainte-Clotilde-de-Horton, Sainte-Élizabeth-de-Warwick, Sainte-Hélène-de-Chester et Tingwick.

LA MRC COMPTE 9 SERVICES INCENDIE SUR SON TERRITOIRE :

- SSI de Chesterville (Chesterville et une partie de Saint-Rémi-de-Tingwick)
- SSI de Kingsey Falls (Kingsey Falls et Sainte-Séraphine)
- RIMI de Bulstrode (Saint-Samuel et une partie de Saint-Valère)
- RISP des Chutes (Daveluyville et Maddington Falls)
- RIM Incentraide (Saint-Louis-de-Blandford et Saint-Rosaire)
- RIMI des Trois Monts (Ham-Nord, Notre-Dame-de-Ham et Saints-Martyrs-Canadiens)
- SSI de Tingwick (une partie de Saint-Rémi-de-Tingwick et Tingwick)
- SSI de Warwick (Saint-Albert, Sainte-Élizabeth-de-Warwick et Warwick)
- SSI de Victoriaville (une partie de Saint-Norbert-d'Arthabaska et de Saint-Valère, Saint-Christophe-d'Arthabaska et Victoriaville)

RÉSUMÉ DES OBJECTIFS AU SCR

Objectif 1 - Connaître les risques d'incendie

Objectif 2 - Prévenir les incendies

Objectif 3 - Intervenir lors d'incendies de bâtiments de risque faible

Objectif 4 - Intervenir lors d'incendies de bâtiments de risques moyen, élevé et très élevé

Objectif 5 - Intervenir lors des autres risques de sinistres ou d'accidents

Objectif 6 - Optimiser l'intervention des services de sécurité incendie

Objectif 7 - Coordonner la sécurité incendie au palier régional

Objectif 8 - Arrimer les différentes ressources d'intervention

Pour l'atteinte de ces objectifs, la MRC et ses municipalités/régies mettront en œuvre les 38 actions prévues au plan de mise en œuvre de son schéma de couverture de risques révisé selon l'échéancier établi.

CONCLUSION

Réaliser conformément aux Orientations du ministre de la Sécurité intérieure en matière de sécurité incendie, ce schéma de couverture de risques révisé met l'accent sur la nécessité de renforcer la prévention des incendies, de clarifier certaines modalités en lien avec l'intervention lors d'incendies et de réaffirmer l'importance de travailler en collaboration.